

Projets interservices à proposer au Conseil d'Etat – 2004

Suite aux résultats d'études menées courant 2000 et 2001, un groupe de travail interdépartemental s'est constitué début février 2003. Il a travaillé sur la base des propositions émises par les chercheurs. Le tableau ci-dessous est le résultat de ses travaux « priorités » selon trois axes :

A = action importante et prioritaire (à réaliser dans un délai de deux ans)

B = action importante, qui doit faire l'objet d'une réflexion (éventuel projet) à réaliser avant 2007

C = action à investiguer

Thème	Problèmes identifiés	Solutions proposées	Nom et n° du projet	Priorité	Service leader	Collaborations souhaitées
1. Formation	1.1 BOURSES D'ETUDES	Repenser le dispositif de la nouvelle LAE (loi sur l'aide aux études et à la formation) en tenant compte : <ul style="list-style-type: none"> des recommandations de la CDIP (Coordination suisse) et CIIP (Coordination romande) du contexte actuel HES - HEP (déclaration de Bologne, abaissement de la majorité à 18 ans) de l'article 51 de la Constitution Vaudoise de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons du postulat Cambrosio qui propose de mieux coordonner l'aide aux études et les deux régimes ASV / RMR 	Fiche projet n° 1 : Révision de la loi du 11 septembre 1973 sur l'aide aux études et à la formation professionnelle	A	SESSTI	SPAS
	1.2 MESURES D'INSERTION DANS LE CADRE DE L'ASV ET DU RMR	La LPAS (ASV) ne met pas à disposition des mesures de réinsertion, à l'exemple de la LEAC (RMR) qui peut offrir, dans le cadre des mesures de réinsertion professionnelle, des allocations d'initiation au travail, des stages professionnels en entreprise ou en entreprise d'entraînement, des emplois temporaires subventionnés, des semestres de motivation pour les jeunes etc.	Dans le cadre de la révision de la LPAS et de la LEAC actuelle et de la mise en œuvre de la nouvelle loi d'action sociale (LASV), permettre aux personnes sans emploi, en fin de droit ou sans droit aux prestations LACI, de bénéficier non seulement d'une aide financière mais aussi d'une aide à l'insertion sociale ou professionnelle, via des mesures ad hoc	Fiches projets n° 2-3 : Révision de la LEAC et projet de nouvelle loi : LASV	2xA	SPAS/SDE

ANNEXE 3

GROUPE DE TRAVAIL INTERDEPARTEMENTAL SUR LES JEUNES ADULTES EN DIFFICULTE

Thème	Problèmes identifiés	Solutions proposées	Nom et n° du projet	Priorité	Service leader	Collaborations souhaitées
Formation <i>(suite)</i>	1.3 TRANSITION ECOLE-METIERS					
	1.3.1 — Les formations du soir et les cours en emploi n'existent pas au niveau CFC (uniquement dans le cadre du perfectionnement professionnel: cours post-gradués: maîtrises et brevets)	Répondre positivement au postulat de Mme Jaeger: reconnaître l'expérience professionnelle en développant un concept de validation des acquis, en collaboration avec les associations professionnelles. Adapter le parcours de formation en fonction du candidat(e) par un système modulaire.	Fiche projet n° 4 : "Concept 41"	A	SFP	OCOSP
	1.3.2 — Le nombre de places d'apprentissage est insuffisant	Les résultats d'APA 2 sont encourageants: TEM continue et fusionne avec jet apprentis, l'OPTI intègre le COFOP + le CHARTEM et subventionne l'UTT, Arcades a trouvé des subventions via le SPJ, et Start'up est en place jusqu'à fin juin 2004	Fiches projets n° 5-6 : TEM, Start'up, CHARTEM, jet apprentis, Arcades, UTT	6xA	SFP	CVAJ/ SESSTI
	1.3.3 — Il n'y a pas de coordination dans la recherche de places de stages	Mandater le GT-EJVA pour la reprise de cette problématique déjà traitée dans une note adressée à M. F. Loi Zedda, alors Président de la CCS du DFJ, en septembre 1998 par l'ancien Groupe Interservices "Entrée dans la vie active des jeunes en difficulté" (cf. solution genevoise: "réseau de coordination des offres de stages et de formations en entreprise).	A définir	B	SESSTI/ SDE	
	1.3.4 — Il manque des passerelles au niveau des préapprentissage pour éviter que les jeunes sortent du circuit ordinaire et se trouvent au chômage ou à l'ASV	Renforcer le projet de préapprentissage ciblé qui propose un rattrapage scolaire et un entraînement à la pratique professionnelle chez l'employeur (système dual, école professionnelle-entreprise)	Fiche projet n° 12 : "Préapprentissage pour coiffeur-coiffeuse"	A	SFP	OCOSP
1.3.5 - Certains jeunes au sortir de la scolarité obligatoire ou en rupture d'apprentissage peinent à trouver une formation adaptée à leurs capacités	Création de permanences BIO (bilan - information - observation)	Fiche projet n° 14 : permanences BIO	A	SDE	SFP OCOSP	

ANNEXE 3

GROUPE DE TRAVAIL INTERDEPARTEMENTAL SUR LES JEUNES ADULTES EN DIFFICULTE

2. Santé	2.1 — Les jeunes en difficultés ont, pour des raisons diverses, un accès limité aux consultations médicales, dentaires, à la promotion de la santé et à la prévention	Développer l'accès aux soins, à l'information et à l'orientation, en développant et en consolidant les capacités d'intervention des infirmières scolaires rattachées à l'OMSV, et celles des médecins scolaires conseil, de même que celles liées à l'ODES (soutien aux actions des enseignants, des médiateurs scolaires, des animateurs de santé)	Fiche projet n° 15 : Révision du règlement sur la santé scolaire (accepté par le CE, mise en place dès 2004)	A	SSP SESSTI ODES	
	2.2 — Insuffisance de moyens pour le dépistage des adolescents abusant de substances , ainsi que de professionnels formés à l'accompagnement et à l'encadrement de cette population	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une formation des intervenants du terrain travaillant avec des adolescents : médecins, psychiatres, psychologues, inf. scolaires, travailleurs sociaux, éducateurs en foyer, éducateurs de rue, médiateurs, etc Elaborer des protocoles de collaboration entre les institutions médico-psychiatriques et socio-éducatives favorisant une prise en charge coordonnée, et surtout la continuité du suivi dans le temps Mettre à disposition des institutions confrontées à des adolescents abusant sévèrement de substances un travailleur social formé à l'abord de cette problématique à cette période de la vie 	Fiche projet n° 16 : Projet DEPART adopté par le CE (Mise en place : mai 2004)	A	UMSA SUPEA Centre St-Martin AVOP SPJ	DGEO

Thème	Problèmes identifiés	Solutions proposées	Nom et n° du projet	Priorité	Service leader	Collaborations souhaitées
3. Logement	Les jeunes en rupture avec leur famille et à faibles ressources financières peinent à trouver un logement à un prix abordable	<p>Faciliter l'accès aux logements :</p> <ul style="list-style-type: none"> En mettant à disposition l'inventaire des logements bénéficiant actuellement d'aides par le biais d'une borne d'information cartographique <p>Réflexion sur la nouvelle politique du logement : Le Conseil d'Etat a conféré un mandat à un groupe de réflexion</p> <ul style="list-style-type: none"> A court terme, le mandat prévoit l'établissement d'un constat actuel du marché du logement (pénurie, investissement, démographie). II 	<p>Fiche projet n° 17 Projet : « TERRO »</p> <p>Fiche projet n° 18 « Politique du logement »</p>	<p>A</p> <p>A + B</p>	<p>SLOG + SIT</p> <p>SLOG</p>	

ANNEXE 3

GROUPE DE TRAVAIL INTERDEPARTEMENTAL SUR LES JEUNES ADULTES EN DIFFICULTE

		<p>demande également la validation de la liste de communes « stratégiques » où il convient de privilégier la construction et l'établissement de la liste des principaux acteurs de la construction immobilière.</p> <p>Une politique de contact et de communication portant sur les terrains légalisés, constructibles et disponibles, devra ensuite être élaborée en collaboration avec ces milieux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • A moyen et long termes, le groupe de réflexion définira le rôle de l'Etat, des communes et des privés dans le secteur du logement et définira et établira les conditions-cadre permettant de favoriser le dynamisme du marché privé de la construction. <p>Dans ses réflexions, il tiendra compte des instruments de l'aménagement du territoire, du programme de législation, de la nouvelle Constitution vaudoise et des actions communales et fédérales en matière de logement.</p>				
--	--	---	--	--	--	--

Thème	Problèmes identifiés	Solutions proposées	Nom et n° du projet	Priorité	Service leader	Collaborations souhaitées
4. Argent	4.1 — Les jeunes endettés renoncent parfois à s'engager dans la vie professionnelle préférant rester à l'ASV car une fois les charges payées (saisie sur salaire, impôts, taxe militaire, etc.) il leur reste moins d'argent pour vivre que le minimum vital	Prévoir une structure d'encadrement pour aider les jeunes à se désendetter	A définir	B	SPAS	
	4.2 — Beaucoup de jeunes ne paient pas leurs cotisations à la caisse maladie ; par conséquent, ils sont privés de prestations médicales et sont mis aux poursuites	Envisager une action de sensibilisation, par ex. au niveau du budget (cours sur le budget dans les écoles)	A définir	C	SASH	DFJ
	4.3 — Le jeune doit ouvrir action contre ses parents lorsqu'il y a interruption du devoir d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un écran entre le jeune et ses parents, en élaborant une base légale permettant aux jeunes de donner procuration à un service de l'Etat. 	A définir	B	OJ	SPAS

ANNEXE 3

GROUPE DE TRAVAIL INTERDEPARTEMENTAL SUR LES JEUNES ADULTES EN DIFFICULTE

		<ul style="list-style-type: none"> Fournir les moyens pour avancer l'argent aux jeunes (envisager un système BRAPA jeunes) en attente de l'intervention de leurs parents. Créer une nouvelle base légale 	A définir	B	OJ	SPAS
--	--	---	-----------	---	----	------

Thème	Problèmes identifiés	Solutions proposées	Nom et n° du projet	Priorité	Service leader	Collaborations souhaitées
5. Travail	5.1 — Les jeunes qui ne parviennent pas à acquérir une formation professionnelle n'ont souvent accès qu'à un travail en dessous du minimum vital . De plus, leur avenir professionnel est fortement compromis et sera souvent synonyme de précarité, chômage, voire aides sociales...	Inciter le développement de conventions collectives de travail	A définir	B	SDE	Associations professionnelles
	5.2 — Augmentation sensible du nombre de jeunes de moins de 20 ans inscrits à l'assurance chômage dès la rentrée 2002	Améliorer l'offre des mesures du marché du travail pour les moins de 20 ans, afin de garantir un taux "d'activation" de 75% (ex : stages professionnels, entreprises d'entraînement ou postes spécifiques ETS)	Fiche projet n° 19 + 20 : Activation des jeunes +sensibilisation des entreprises	2xA	SDE	Organismes privés subventionnés
Thème	Problèmes identifiés	Solutions proposées	Nom et n° du projet	Priorité	Service leader	Collaborations souhaitées
6. Migration Intégration	6.1 — Les restrictions liées aux permis précaires , notamment le permis B d'étudiants (obligation de quitter la Suisse à la fin des études ou lors de ruptures d'études, nombre d'heures de travail limité, risque de précarité financière si problème avec cautionneur, etc.)	6.1.1 — Les accords bilatéraux apportent des solutions pour les étudiants ressortissants des pays membres de l'UE et de l'UELE 6.1.2 — La révision de la LSEE donne une réponse partielle à ces problèmes, notamment en ce qui concerne les modifications qui vont dans le sens de l'assouplissement des permis de séjour en vue de suivre une formation ou un perfectionnement, ainsi que les nouvelles mesures encourageant l'intégration, l'information et la coordination	Accords bilatéraux Projet de loi fédérale sur les étrangers. Participation du Canton à la procédure "consultation" conduite par les autorités fédérales		Confédération	DIRE / SPOP
	6.2 — Les jeunes requérants mineurs non accompagnés vivent dans la promiscuité avec les autres requérants . Jusqu'à 15 ans ils peuvent être encadrés à l'école mais il manque la partie accueil de nuit	Réétudier la question de l'hébergement	A définir	A	DIRE	OTG / SPJ / FAREAS

ANNEXE 3

GROUPE DE TRAVAIL INTERDEPARTEMENTAL SUR LES JEUNES ADULTES EN DIFFICULTE

Thème	Problèmes identifiés	Solutions proposées	Nom et n° du projet	Priorité	Service leader	Collaborations souhaitées
7. Encadrement Sécurité	7.1 Encadrement insuffisant concernant les jeunes marginaux et/ou délinquants	7.1.1 Recenser les structures existantes qui accompagnent et qui encadrent ces jeunes. Coordonner leurs actions et leur permettre de travailler en réseau.	A définir	B	SPJ/SPAS (CSR)	
		7.1.2 Généraliser les postes d'éducateurs rattachés aux établissements scolaires comme celui mis en place au collège de Villamont	Fiche projet n° 21 : "Accompagnement éducatif en milieu ouvert"	A	DGEO	Directeurs établissement scolaires / SPJ/commune LS
		7.1.3 Soutenir l'étude en cours sur l'utilité du travail social de proximité - TSP (éducateurs de rue).	Fiche projet n° 22 : " le TSP dans le canton de Vaud"	A	SSP	Services privés et communes SPJ SPAS POLCANT
		7.1.4 Soutenir l'étude intercantonale qui vise la création de foyers fermés pour les jeunes délinquants	Fiche projet n° 23 : Foyers fermés jeunes	A	Tribunal des mineurs	
		7.1.5 Soutenir le projet de construction d'une zone fermée "mineurs" à la maison d'arrêt et prévention (MAP) à Orbe	Fiche projet n° 24 : Zone fermée mineurs	A	Tribunal des mineurs	
	7.2 Prise en charge insuffisante de la délinquance juvénile, violence de rue et incivilité	7.2.1 Développer la police de proximité (police 2000)	Fiche projet n° 25 : Police 2000	A	POLCANT	CRPS (conseils régionaux de prévention et de sécurité)
		7.2.2 Créer une structure de policiers de rue de type "strada" avec juges de proximité	Fiche projet n° 26 : groupe de policiers de rue, type "strada"	A	POLCANT	Magistrats SPJ

ANNEXE 3

GROUPE DE TRAVAIL INTERDEPARTEMENTAL SUR LES JEUNES ADULTES EN DIFFICULTE

Thème	Problèmes identifiés	Solutions proposées	Nom et n° du projet	Priorité	Service leader	Collaborations souhaitées
8. Mesures préventives	8.1 — Méconnaissance des structures et des mesures de soutien en faveur des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir à jour l'inventaire par département de tout ce qui existe pour les jeunes et rendre accessibles les informations via internet avec mention des sites existants. Mentionner la capacité d'accueil dans la récolte des données. • Etablir une brochure à l'attention des jeunes, des parents et des professionnels 	Suite des travaux du GT Catalogue	A	Nouvelle mission GI-JAD	Coordination avec recensements, brochures et sites Internet existants (cp. projet AVOP)
	8.2 — Au-delà de la majorité, le SPJ n'intervient que si le jeune a un projet solide de formation et s'il donne son accord pour la poursuite de la prise en charge. Si fin du mandat SPJ, les jeunes à problèmes sont livrés à eux-mêmes	Identifier la problématique avec le SPJ. Voir s'il y a possibilité de créer des passerelles	Découle des travaux du GT Catalogue	B	Nouvelle mission GI-JAD	
	8.3 — Les jeunes ne disposent pas d'un lieu spécifique assurant écoute, accompagnement, démarches administratives et information (sur les droits des usagers en matière d'assurance maladie, de formation, de minimum vital, de logement, de conditions de travail, etc.)	Développer des permanences "jeunes" en recourant aux structures existantes privées ou publiques	A définir	B	SPJ	
	8.4 — Les AS des CSR ont peu de temps pour traiter les situations non financières (prestations au niveau du 1^{er} accueil, du conseil, de l'orientation et de l'encadrement)	Allouer aux CSR un financement par enveloppe et par prestation	A définir	A	SPAS	CSR Services privés
			Fiche projet n° 27 : « Contrat de prestations »	A	SPAS	CSR